



Elections

Le résultat des élections du 22 janvier 2009 repositionnent la CGT dans l'échiquier syndical et notamment dans le collège ouvrier. Notre organisation syndicale est la seule qui progresse (de + 4.87 à + 5.23 %). Ces chiffres sont le signe que les salarié(e)s reconnaissent notre travail et notre engagement syndical. Nous renouvelons nos remerciements aux salarié(e)s qui ont voté pour notre syndicat.

GPEC

Après 1 an de discussion sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, la Direction a soumis un accord à signature. De quoi s'agit-il au juste ? Ce n'est ni plus ni moins le développement des compétences du salarié(e) pendant sa carrière par le biais, notamment, de formation et le maintien dans l'emploi des personnes âgées de plus de 55 ans.

Le terme « développement des compétences », se traduit pour l'Entreprise par l'employabilité au sens large du terme. La Direction veut bien former ses salarié(e)s en reconnaissant leurs compétences, leurs savoir-faire, leurs polyvalences mais en refusant les changements de coefficients. Pas une seule syllabe sur le déroulement de carrière !

La CGT est non signataire d'un tel « accord », qui rappelons-le fait référence à la loi du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites, de la GPEC des salariés âgés et la prise en compte de la pénibilité du travail.

NAO

On nous parle de crise, de récession ; mais pour qui ? Quand certains n'hésitent pas à se goinfrer sur le dos des salariés, à en devenir boulimiques, d'autres se retrouvent anorexiques. Non, ce n'est pas une pure caricature, les chiffres le montrent, la précarité s'accroît, la pauvreté augmente considérablement en France et le chômage partiel est devenu une banalité.

Pour relancer la consommation, des « mesurette » ont été adoptées avec un plan par les investissements sans revalorisation du SMIC. La CGT considère que la revalorisation des salaires constitue une mesure à la fois de justice sociale et d'efficacité économique.

Certains salarié(e)s FPT pourraient croire qu'ils ne sont pas concernés par le SMIC...mais regardez de plus près ce tableau :

Le seuil d'embauche FPT par rapport au SMIC est inférieur en 2005 et 2006, très légèrement supérieur en 2007 et 2008, et stable en 2004.

En 2008, le SMIC Mensuel est de 1321.02 € pour 35h; chez FPT le seuil d'embauche est de 1464 € pour 38.5 h soit 1330.96 pour 35 h.

ALORS BIEN PAYE CHEZ FPT ?

La relance de l'économie de notre pays doit passer par la revalorisation des salaires pour augmenter notre pouvoir d'achat. Cette période difficile ne doit pas pour autant mettre de côté les revendications des salarié(e)s quand FIAT réalise un record historique de ses bénéfices sur l'année 2008.

Ceux de FPT sont positifs mais le catastrophisme continuera d'être entretenu par nos dirigeants. Pour notre patron, ce n'est jamais le moment d'augmenter les salaires. Nous avons un patronat sans limite avec un gouvernement à son écoute et qui met à exécution les caprices du MEDEF (Suppression de la taxe professionnelle, exonérations de charges sociales, aides publiques, etc).

Un salarié(e) a des besoins et doit gagner décemment sa vie. Alors pour une politique salariale ambitieuse, respectueuse des salarié(e)s ; exigeons le salaire que nous méritons.

C'est pourquoi, **lors des négociations salariales** qui se dérouleront les **12 et 13 mars, la CGT revendiquera une réelle augmentation générale** qui tient compte des gains de productivité. La part des salaires dans la valeur ajoutée a reculé alors que la productivité a augmenté. Avec le chômage partiel, le travail ne « protège » même plus de la pauvreté et risque de produire un endettement des ménages.

La CGT

Mardi 10 Mars 2009